



# Rapport sur le travail des enfants 2017

Les effets climatiques et environnementaux  
sur le travail des enfants

**Terre des Hommes**  
International Federation

## Sommaire

terre des hommes  
Hilfe für Kinder in Not

Bundesgeschäftsstelle  
Ruppenkampstr. 11a  
49084 Osnabrück

Telefon 05 41/71 01-0  
Telefax 05 41/70 72 33  
info@tdh.de  
www.tdh.de

Spendenkonto / IBAN:  
DE34 2655 0105 0000 0111 22  
Sparkasse Osnabrück  
BIC NOLADE22XXX

Auteurs: Lisa Myers, Laura Theytaz-Bergman

Rédaction: Wolf-Christian Ramm (verantwoordlich), Michael Heuer, Antje Ruhmann

Traduction de l'anglais:  
David Malenfant, dmalenfant@takemywords.ca

### Illustrations:

Couverture: Terre des hommes / Ollivier Girard  
p. 3: T. Dom / terre des hommes  
p. 4: Terre des hommes / Yann Gamblin  
p. 5, 17: Terre des hommes / Joseph Donald  
p. 6, 16: Alban Vinevel  
p. 7, 15: Claudia Ehlers / terre des hommes  
p. 9: Heinz Wüppen  
p. 10 / 11: Asociación Civil Inti Runakunaq Wasin  
p. 12: Jörg Boethling  
p. 19: Seam Searin / Kesan

Maquette: sec GmbH, Osnabrück  
Mise en page de la version en français:  
Angel-Grafik, angel-grafik.ch

1.	Aperçu	3
2.	Le travail d'enfant et l'environnement	8
3.	Principaux aspects se dégageant des études de cas	12
4.	Recommandations	16
4.1	Recommandations générales	16
4.2	Recommandations pour la communauté internationale	17
4.3	Recommandations pour les gouvernements	17
4.4	Recommandations pour les entreprises	18
4.5	Recommandations pour les acteurs environnementaux	18
4.6	Recommandations pour la société civile	18

---

La présente étude s'inscrit dans une série de rapports publiés annuellement par Terre des hommes le 12 juin, Journée mondiale contre le travail des enfants. Les dix organisations membres de la Fédération internationale Terre des Hommes mènent 1 046 projets de développement et d'aide humanitaire dans 69 pays.

La version intégrale du rapport a été publiée pour la première fois en anglais par Terre des hommes en juin 2017 sous le titre:  
« The Neglected Link – Effect on Climate Change and Environmental Degradation on Child Labour ».

---



« Nous sommes la première génération capable de mettre fin à la pauvreté. Nous sommes également la dernière génération à pouvoir prendre des mesures pour éviter les pires répercussions des changements climatiques. »

Ban Ki-moon

Ancien Secrétaire général des Nations Unies

## 1. Aperçu

Plus d'un demi-milliard d'enfants vivent dans des zones extrêmement vulnérables aux inondations et près de 160 millions d'enfants dans des zones très ou extrêmement vulnérables aux sécheresses.<sup>1</sup> Des 6,6 millions de décès d'enfants de moins de cinq ans qui surviennent chaque année, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) estime que 26 % sont liés à des causes et à des situations qui touchent l'environnement<sup>2</sup>. La pollution porte atteinte aux enfants de manière disproportionnée, non seulement en termes de taux de mortalité, mais aussi en termes de développement cognitif et physique<sup>3</sup>. Le présent rapport démontre que **l'environnement a aussi une incidence sur le risque qu'un enfant soit forcé à travailler et, pour les enfants qui travaillent, sur le type de travail effectué**, les conditions de travail, le risque d'exposition à des substances toxiques dangereuses et le risque d'être exploité. Le présent rapport est toutefois l'un des premiers à se pencher sur ce problème. Ainsi, lorsqu'il est question de déterminer comment la détérioration environnementale et les changements climatiques rendent les enfants plus vulnérables à l'exploitation, le rapport

soulève plus de questions qu'il ne trouve de réponses. Certaines recherches sur le travail des enfants ont porté sur les changements climatiques, mais les données recueillies ne sont pas suffisantes pour comprendre toutes les dynamiques et les causes profondes. Pour leur part, les recherches sur les changements climatiques et la détérioration environnementale mentionnent rarement l'impact sur les enfants et, quand elles le font, ces données se concentrent principalement sur les problèmes de santé. **Il s'avère donc nécessaire d'approfondir les recherches et de mieux faire connaître** la relation

1 UNICEF, *Unless we act now: The impact of climate change on children*, 2015

2 Prüss-Üstün, A., Wolf, J., Corvalán, C., Bos, R., Neira, M., *Preventing disease through healthy environments. A global assessment of the burden of disease from environmental risks*, Geneva: WHO, 2016

3 Sunyer J., Esnaola M., Alvarez-Pedrerol M., Fornes J., Rivas I., López-Vicente M., et al., *Association between Traffic-Related Air Pollution in Schools and Cognitive Development in Primary School Children: A Prospective Cohort Study*, 2015

entre les changements environnementaux et le travail des enfants pour que les politiques et les programmes suivent leurs objectifs.

- La **Convention relative aux droits de l'enfant** est en grande partie absente des politiques, des actions, des investissements et des discussions à l'égard du climat et de l'environnement. Cette absence est encore plus marquée lorsque l'on se penche sur des problèmes précis, par exemple sur le travail des enfants. Les enfants doivent être placés au centre des stratégies internationales et nationales à l'égard du climat. De plus, l'intérêt supérieur des enfants doit être la considération primordiale lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de politiques en matière de travail et d'environnement et lors de l'élaboration de stratégies d'atténuation et d'adaptation.
- Dans les cinq études de cas menées au Népal, en Inde, au Burkina Faso, au Pérou et au Nicaragua, il s'est avéré que **les changements environnementaux constituaient les causes profondes ou exacerbèrent les causes profondes** qui contraignent les enfants à travailler, dégradent leurs conditions de travail et les forcent à occuper des emplois plus dangereux. Cependant, les changements environnementaux n'ont pas tous la même incidence sur le travail des enfants:
  - Le cas du **Burkina Faso** démontre que les changements climatiques dans la région du Sahel ont mené à des **phénomènes météorologiques imprévisibles** et à un **épuiement des sols qui poussent les familles à rechercher d'autres sources de revenus**. La combinaison de mauvaises conditions de vie, d'une éducation de



Burkina Faso: des dangereuses conditions de travail dans les mines d'or



Inde : famille de migrants travaillant dans une briqueterie

qualité médiocre et d'un manque d'emplois décents pour les jeunes et les adultes, conjuguée à une récente ruée vers l'or, ont poussé des enfants à travailler dans des conditions dangereuses et malsaines dans les mines d'or.

- L'exemple de l'Inde démontre que **de plus en plus d'enfants migrants sont piégés dans des formes de travail dangereuses** parce que **leur famille a fui un stress environnemental** dans leur région d'origine (en l'occurrence dans l'État de l'Odisha). En raison des changements climatiques, la durée de cette migration saisonnière est passée de trois à six mois et les enfants ne peuvent plus recevoir un enseignement de qualité. Cet exemple démontre également comment ce groupe de migrants ne profite pratiquement jamais de programmes de développement ou de programmes gouvernementaux. Ils sont laissés pour compte, et ce même si on observe de manière générale un développement positif et une réduction du travail des enfants dans la région.
- L'étude de cas sur le Népal démontre comment **des phénomènes qui se manifestent lentement**, par exemple des changements liés au régime des pluies, **menacent ceux qui dépendent du secteur agricole et poussent des enfants à rechercher des sources de revenus** pour aider leur famille. Les chocs d'une violence extrême, comme le séisme de 2015, exacerbent les formes d'exploitation de manière dramatique. La migration saisonnière réduit la dépendance envers l'agriculture de subsistance et constitue ainsi une stratégie d'adaptation pour de nombreuses familles. Les briqueteries attirent les familles pour le travail saisonnier et les enfants doivent souvent travailler pour contribuer à payer les dettes.





Népal : de nombreux enfants sont exploités dans les briqueteries

- Contrairement aux autres études de cas du présent rapport, l'exemple du **Nicaragua** démontre que la **dégradation environnementale peut créer de nouvelles formes de travail** pour les adultes comme pour les enfants. À un moment où la productivité agricole diminue en raison des changements climatiques et de la fréquence accrue des phénomènes climatiques extrêmes, les familles sont forcées de migrer temporairement ou définitivement vers les zones urbaines à la recherche de travail et d'une sécurité alimentaire. Les gigantesques **décharges**, où il est facile de travailler, constituent une **activité lucrative**. D'un autre côté, les **ramasseurs de déchets** considèrent que leur travail rend l'environnement plus propre et plus sain.
- L'exemple du **Pérou** illustre les **effets des changements climatiques sur le secteur agricole**. Les agriculteurs qui pratiquent l'agriculture de subsistance ne sont pas outillés pour s'adapter à la baisse des revenus provoquée par les changements climatiques. Ils se tournent ainsi vers des mécanismes de survie, par exemple en **migrant vers une zone urbaine et en demandant à leurs enfants de travailler**, notamment dans des briqueteries, pour assurer la survie de la famille.

- **Les régions rurales**, où le gagne-pain des familles dépend de la terre, **sont lourdement touchées par la dégradation environnementale et les changements climatiques**. Les sécheresses, les températures extrêmes et les changements environnementaux aggravent la pauvreté, accentuent la pression sur les familles et les poussent à mettre leurs enfants au travail, le travail des adultes n'étant pas suffisant pour subvenir aux besoins essentiels.
- Lorsque les efforts d'adaptation à la dégradation environnementale (qui comprennent les effets néfastes des changements climatiques et écosystémiques) sont insuffisants ou inappropriés, les familles se rabattent souvent sur la **migration pour chercher de nouvelles sources de revenus**. Les enfants migrent parfois seuls, mais la migration environnementale se fait plus souvent avec la famille immédiate ou élargie. La forme la plus commune de migration est celle des campagnes vers les villes et, selon le type de facteur environnemental qui pousse les enfants à migrer, ces migrations peuvent être saisonnières ou permanentes.

La migration des populations rurales vers les zones urbaines accentue la pression sur les villes et les zones urbaines, contribuant à alimenter un cercle vicieux.

- La **migration**, qu'elle soit continue ou saisonnière, constitue l'un des **principaux facteurs de déscolarisation**. Dans certains cas, le manque d'établissements scolaires pour les enfants migrants ou les déficiences de ces établissements poussent les enfants à abandonner l'école. Dans d'autres cas, des parents qui n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins essentiels ne voient pas l'intérêt de l'éducation. Les migrants, et en particulier les migrants saisonniers, font face à un autre problème: le fait de ne pas être enregistré auprès des autorités locales leur interdit l'accès à des services publics comme les services de santé et d'enseignement. Dans certaines études de cas, des enfants cumulaient travail et école. Cependant, pour la plupart des enfants, les possibilités d'éducation limitées ou l'incapacité à combiner l'école et le travail ont mené à des abandons scolaires.



Nicaragua : une déchetterie pour lieu de travail

## 2. Le travail des enfants et l'environnement

Depuis des décennies, Terre des hommes s'efforce d'éliminer les pires formes de travail des enfants et d'améliorer les conditions de travail des enfants qui effectuent des travaux légers. Au cours de ces années, Terre des hommes a constaté que les facteurs environnementaux – les catastrophes naturelles, les changements climatiques, l'épuisement des ressources naturelles, la pollution, les déversements de déchets toxiques, les épidémies de maladie ou la destruction des écosystèmes – constituent une cause profonde du travail des enfants de plus en plus déterminante. Lorsque les communautés tentent de s'adapter aux changements environnementaux, il se peut que les enfants soient forcés de travailler ou amenés à travailler davantage, à changer de travail ou même à se livrer aux pires formes de travail des enfants.

Les enfants ont beau être mentionnés dans les accords environnementaux internationaux comme l'Accord de

Paris sur les changements climatiques<sup>4</sup>, les incidences concrètes des changements environnementaux sur les enfants, notamment en ce qui a trait au travail des enfants, sont rarement analysées en profondeur et la relation entre les changements environnementaux et le travail des enfants demeure en grande partie inexplorée. D'un autre côté, la dégradation environnementale et les changements climatiques sont absents des politiques et des initiatives de protection de l'enfance, y compris de celles à l'égard du travail des enfants.

### L'impact des facteurs environnementaux sur la vie des enfants

Selon les données recueillies sur une période de dix ans par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, 87 % des catastrophes seraient liés au climat. Non seulement ces catastrophes ont fait plus de 700 000 morts, mais elles ont aussi touché 1,7 milliard de personnes (dont plus de 155 millions de déplacés depuis 2008) et provoqué des pertes économiques de 1,4 trillion de dollars américains<sup>5</sup>. Dans une très large mesure, ce sont les pays en voie de développement qui ont été les plus touchés par ces catastrophes, ce qui a exacerbé la vulnérabilité de populations vivant déjà dans des conditions précaires. Ainsi, des enfants dont plusieurs aspects de la vie ont été bouleversés doivent faire face aux séquelles de catastrophes. Des 6,6 millions de décès d'enfants de moins de cinq ans qui surviennent chaque année, l'OMS estime que 26 % sont liés à des causes et à des situations qui touchent l'environnement (sans se limiter aux désastres)<sup>6</sup>. La pollution porte atteinte aux enfants de manière disproportionnée, non seulement en termes de taux de mortalité, mais également sur le plan du développement cognitif et physique<sup>7</sup>.

### Qu'est-ce que la dégradation environnementale ?

Il n'existe pas de définition communément admise des termes « dégradation environnementale » ou « détérioration environnementale » à l'échelle internationale. La terminologie du présent rapport se fonde sur l'acceptation suivante, tirée de Schroeder (2011) :

« Toute activité humaine a une incidence sur l'environnement. [...] La dégradation environnementale est généralement attribuable à l'une de ces deux principales causes :

- L'exploitation non viable des ressources.
- La contamination de l'environnement par des niveaux de pollution et de déchets supérieurs à la capacité de l'environnement à les absorber ou les rendre inoffensifs. »<sup>1</sup>

Suivant cette définition, la dégradation environnementale suppose une incidence des activités humaines sur l'environnement.

1 Christopher H. Schroeder, « Defining the Environment and Its Characteristics », dans Dinah L. Shelton et Donald K. Anton, *Environmental Protection and Human Rights* (Cambridge University Press, 2011)

4 Accord de Paris, adopté le 12 décembre 2015 et entré en vigueur le 4 novembre 2016. En date du 30 avril 2017, 144 États étaient parties à l'accord

5 Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *Ten-year review finds 87 % of disasters climate-related*, 2015

6 Prüss-Üstün, J. Wolf, C. Corvalán, R. Bos et M. Neira, *Preventing disease through healthy environments: A global assessment of the burden of disease from environmental risks* (Genève, OMS, 2016)

7 J. Sunyer, M. Esnaola, M. Alvarez-Pedrerol, J. Forn, I. Rivas, M. López-Vicente et coll., *Association between Traffic-Related Air Pollution in Schools and Cognitive Development in Primary School Children: A Prospective Cohort Study* (2015)

Déforestation : dommageable pour  
les populations et l'environnement



Selon l'UNICEF, plus d'un demi-milliard d'enfants vivent dans des zones extrêmement vulnérables aux inondations et près de 160 millions dans des zones très ou extrêmement vulnérables aux sécheresses<sup>8</sup>. Des enfants vivent également dans des zones où la déforestation ou l'épuisement des sols sont considérables. Ces changements ont une incidence sur les conditions de vie des communautés et augmentent les niveaux de pauvreté et les risques de migration dangereuse. Les enfants des zones rurales sont plus vulnérables à la dégradation et aux chocs environnementaux que ceux des zones urbaines et les ménages pauvres tendent à s'adapter en demandant à leurs enfants de travailler, ce qui perturbe leur scolarisation.<sup>9</sup>

### Expérience sur le terrain : une relation multidimensionnelle entre le travail des enfants et l'environnement

Sur le terrain, Terre des hommes a remarqué que la dégradation environnementale et les changements climatiques peuvent avoir non seulement une incidence sur la vie des enfants en général, mais également sur le risque qu'un enfant soit poussé à travailler et, pour les enfants qui travaillent, sur le type de travail effectué, les conditions de travail, le risque d'exposition à des substances toxiques dangereuses et le risque d'être exploité. La relation entre le travail des enfants et l'environnement semble multidimensionnelle. Dans certains secteurs comme l'agriculture, l'exploitation minière et la fabrication de briques, la vie des enfants est étroitement liée à l'environnement. Les matières premières avec lesquelles ils travaillent proviennent de l'environnement (p. ex. la terre, les récoltes et les minéraux) ou dépendent de l'environnement (p. ex. le climat). Le travail des enfants peut avoir des effets préjudiciables sur l'environnement et sur les enfants eux-mêmes. Par exemple, les enfants peuvent être exposés à des substances toxiques dangereuses comme des pesticides sur les terres agricoles, du mercure dans les mines d'or et des déchets toxiques et de la fumée dans les décharges. Les enfants qui travaillent dans d'autres secteurs (p. ex. la fabrication, la vente ou même les tâches domestiques) sont aussi touchés par l'environnement ou ont un effet sur celui-ci. À titre d'exemple, ces enfants pourraient être forcés de travailler ou de migrer en raison de la dégradation environnementale. Cela dit, certains types de travail, notamment ceux du domaine du recyclage, peuvent s'avérer bénéfiques pour l'environnement et, s'ils sont bien gérés, pour les communautés et les enfants eux-mêmes.



### Comprendre la relation entre le travail des enfants et l'environnement, un lien négligé

Nous commençons tout juste à comprendre la relation entre le travail des enfants et l'environnement. L'Organisation internationale du Travail (OIT), qui a étudié les problèmes de la vulnérabilité économique, de la protection sociale et de la lutte contre le travail des enfants, a constaté que la vulnérabilité économique liée à la pauvreté, aux risques et aux chocs (p. ex. une sécheresse, une inondation ou une perte de récoltes) peut contraindre des enfants à travailler<sup>10</sup>. De son côté,

8 UNICEF, *Unless we act now: The impact of climate change on children* (2015)

9 Nardos Chuta, « Children's Agency in Responding to Shocks and Adverse Events in Ethiopia », *Young Lives Working Paper 128* (2014)

10 OIT, *Rapport mondial sur le travail des enfants: Vulnérabilité économique, protection sociale et lutte contre le travail des enfants*, 2013



Pérou : travail d'enfant  
dans une fabrique de tuiles

l'UNICEF a noté que les enfants sont plus susceptibles d'être forcés à travailler dans la foulée d'inondations, de sécheresses, d'intempéries et de vagues de chaleur extrême.<sup>11</sup>

Les grands liens entre l'environnement et les droits de l'enfance, notamment les droits liés au travail, suscitent de plus en plus d'intérêt. En 2016, sur la base d'un mémoire déposé par Terre des hommes, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a organisé un événement pour discuter de ces liens dans le cadre de ses journées de discussions générales. Parallèlement, des spécialistes des droits de la personne de l'ONU ont été chargés d'examiner le lien entre l'environnement et les droits de l'enfance, notamment en ce qui a trait au travail des enfants. Par exemple, dans son rapport sur les droits de l'enfance et les substances et déchets dangereux présenté au Conseil des droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur les déchets toxiques a mentionné le travail des enfants<sup>12</sup>. Il recommande aux États d'« éliminer le travail des enfants lorsque ces derniers sont exposés à des substances toxiques », de proposer des « perspec-

tives d'emploi plus sécuritaires » et d'effectuer des suivis pour veiller à ce que les enfants concernés soient traités et dédommagés. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme prépare actuellement une étude analytique de la relation entre les changements climatiques et la pleine et effective jouissance des droits de l'enfance<sup>13</sup>, et le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'environnement prépare également son prochain rapport sur cette relation.

<sup>11</sup> UNICEF, *Unless we act now: The impact of climate change on children* (2015)

<sup>12</sup> Conseil des droits de l'homme, Rapport du Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux, A/HRC/33/41 (2016) (rapport sur l'impact des substances toxiques et de la pollution sur les enfants et sur l'obligation des États et le devoir des entreprises d'empêcher les enfants d'être exposés à de telles substances)

<sup>13</sup> Cette étude sera présentée au Conseil des droits de l'homme en juin 2017

### 3. Principaux aspects se dégageant des études de cas

Bon nombre des effets environnementaux ou des phénomènes climatiques relevés dans les cinq études de cas sont indirectement liés au travail des enfants parce qu'ils en exacerbent directement les causes profondes, ce qui pousse des enfants à commencer à travailler, à travailler dans des conditions encore pires, à migrer pour trouver du travail ou à être exploités de la pire des façons. Le lien entre, d'un côté, les catastrophes

naturelles, les changements climatiques et la dégradation environnementale et, de l'autre, l'accroissement de la pauvreté, la vulnérabilité, l'insécurité alimentaire et la migration, a été établi à maintes reprises, mais rarement le travail des enfants n'a explicitement fait partie de l'équation. Le tableau ci-dessous résume les principaux aspects des études de cas :



---

**Principaux aspects**
**Résultat des études de cas**


---

La dégradation environnementale et les changements climatiques, **autre facteur d'incitation** au travail des enfants

Dans les cas suivants, on a déterminé que la dégradation environnementale ou les changements climatiques poussaient indirectement les enfants au travail :

- Les sécheresses, les phénomènes climatiques extrêmes et les fortes pluies diminuent ou détruisent les récoltes et **accroissent la pauvreté** (Burkina Faso, Népal, Pérou et Nicaragua).
  - Des phénomènes météorologiques imprévisibles mènent à un épuisement des sols et **forcent les familles à migrer** vers des zones plus lucratives (Burkina Faso).
  - Les changements climatiques prolongent la saison migratoire, ce qui **empêche** les enfants **d'avoir accès à un enseignement de qualité** et les pousse à travailler (Inde).
- 

**Le travail des enfants : facteurs d'attraction**

L'analyse a permis de relever les facteurs d'attraction qui suivent. Certains sont liés à la dégradation environnementale, aux changements climatiques ou aux deux, tandis que d'autres ne sont pas liés à ces problématiques :

- L'**extraction de l'or** au Burkina Faso est maintenant perçue comme une façon de s'enrichir rapidement et la récente ruée vers l'or peut donc être vue comme un facteur d'attraction.
  - L'**industrie de la construction en plein essor** en Inde (notamment les briqueteries, les cimenteries et les carrières) attire de nombreuses familles de migrants qui cherchent à réduire la pauvreté et sont forcées de faire travailler leurs enfants.
  - Le cas du Népal démontre que les catastrophes naturelles, comme le séisme qui a récemment frappé le pays, peuvent faire émerger de nouveaux facteurs d'attractions (temporaires), par exemple les importants dégâts matériels à l'origine d'une **demande élevée de briques** pour la rénovation et la reconstruction.
  - L'**émergence de décharges** au Nicaragua, conséquence de la pollution environnementale, constitue une nouvelle source de revenus lucrative et facilement accessible qui attire les enfants vers le travail.
- 

**Conséquences du travail des enfants**

Tous les types de travail mentionnés dans le présent rapport sont parmi les pires formes de travail des enfants qui soient et nuisent gravement à leur développement physique, psychologique et moral. Voici certaines caractéristiques de ces emplois :

- **Risques pour la santé**, par exemple : inhalation de poussière et de gaz toxiques responsable de problèmes respiratoires ou de dommages permanents pour le système nerveux central, le système immunitaire et le système digestif, ainsi que de problèmes cutanés (Burkina Faso, Népal, Pérou, Nicaragua) ; l'exposition aux déchets toxiques (Nicaragua) ; le risque de mourir des suites d'une explosion, d'une chute de pierres ou de l'effondrement d'un tunnel (Burkina Faso) ; des blessures provoquées par le transport de matériaux lourds ; des douleurs dans les membres supérieurs et inférieurs, des maux de tête, de la fièvre, de la toux et toutes sortes de maladies résultant d'une mauvaise alimentation.
  - **Conditions de travail dangereuses et intolérables**, notamment sur les chantiers où il fait chaud et où les ouvriers sont à l'étroit (Burkina Faso) ou exposés à la poussière, à des déchets toxiques, à la fumée et à des produits chimiques (Burkina Faso, Népal, Pérou, Nicaragua, Inde).
  - **Accès limité à une éducation** en raison de la migration saisonnière ou continue vers un endroit où l'on parle une autre langue, ce qui force les enfants à demeurer des ouvriers non qualifiés (Burkina Faso, Inde, Népal, Pérou), et en raison de la pauvreté et de la nécessité de dégager des revenus (Nicaragua).
- 

**Conséquences environnementales**

L'analyse a permis de cerner les conséquences environnementales suivantes. La plupart d'entre elles sont liées aux activités d'entreprises non réglementées, caractérisées par une absence de normes environnementales et sociales :

- **Pollution de l'air** dans les briqueteries du Népal.
- **Contamination des sols et de l'eau** en raison des produits chimiques, des pesticides, du mercure et autres produits néfastes utilisés dans les briqueteries et dans d'autres industries du Burkina Faso, du Népal et du Pérou.
- **Détérioration accrue de l'environnement** par les méthodes d'élimination des déchets (Nicaragua).

Dans plusieurs cas, la détérioration de l'environnement enclenche un cercle vicieux d'accroissement de la pauvreté qui pousse encore plus d'enfants à travailler.

---

Outre ces facteurs d'incitation et d'attraction et les conséquences des changements climatiques pour les enfants et l'environnement, le présent rapport fait état de **tendances dominantes qui illustrent la relation entre l'environnement et le travail des enfants**.

En voici un résumé :

### Les changements climatiques et la détérioration de l'environnement exacerbent la pauvreté

Les régions rurales, dans lesquelles le gagne-pain des familles dépend de la terre, sont lourdement touchées par la dégradation environnementale et les changements climatiques. Les ménages ruraux dépendent de la fertilité des sols, de l'accès à un approvisionnement en eau et au bois combustible. En raison des variations climatiques de plus en plus imprévisibles et des sécheresses, des températures extrêmes et autres changements environnementaux de plus en plus fréquents, les récoltes ne suffisent plus aux besoins nutritionnels des familles qui pratiquent l'agriculture de subsistance. Dans plusieurs cas, la dégradation environnementale est à la fois le résultat de changements globaux (p. ex. les changements climatiques) et de changements locaux liés au type d'agriculture pratiquée et à l'usage excessif de pesticides et d'engrais en vue d'augmenter les récoltes. Ensemble, ces facteurs ont contribué à aggraver la détérioration de l'environnement, la dégradation des sols et d'augmenter la pauvreté. En l'absence de filets sociaux, les familles ont dû se rabattre sur les seules stratégies d'adaptation disponibles, notamment la migration vers des lieux plus cléments et le travail des enfants.

### La migration environnementale et climatique, comme conséquence de l'absence de mesures de protection sociale

Les efforts menés jusqu'à maintenant pour contrer la dégradation de l'environnement (qu'elle soit provoquée par les changements climatiques, écosystémiques ou autres) se sont révélés insuffisants ou inappropriés. Bien souvent, les familles n'ont d'autre choix que d'émigrer à la recherche de nouvelles sources de revenus et ce sont les enfants qui souffrent le plus de la migration provoquée par les changements climatiques.<sup>14</sup> Les enfants migrent parfois seuls, mais la migration environnementale se fait plus souvent avec la famille immédiate ou élargie. **La migration des populations rurales vers les zones urbaines constitue la forme de migration la plus courante.** Cela dit, les familles ont tendance à migrer vers des endroits où l'on trouve du travail, par

exemple une exploitation minière et non pas nécessairement une ville. Selon le type de facteur environnemental qui pousse les enfants à émigrer, la migration peut être saisonnière ou continue. Par exemple, en Inde et au Népal, le travail dans l'agriculture et dans les briqueteries dépend du climat et donc des saisons. La mousson est importante pour l'agriculture, tandis que les briqueteries doivent fermer durant cette saison. Le climat détermine la saison migratoire et, dans le cas de l'Inde, l'imprévisibilité grandissante du climat a mené à une augmentation massive du nombre de migrants saisonniers et à une prolongation de la saison migratoire, qui est passée de trois à six mois. Cette nouvelle réalité a une incidence sur les conditions de vie des migrants saisonniers et sur le type de travail qu'ils acceptent (parfois même la servitude pour dettes), en plus de limiter l'accès à l'éducation (p. ex. en Inde et au Népal). Au Pérou, on estime que, sur une période de cinq ans, 10 % de la population a migré des zones rurales vers les zones urbaines de manière permanente.<sup>15</sup> Après avoir émigré, les enfants, dont plusieurs travaillaient auparavant avec leur famille dans le secteur agricole, font face à des types de travail et à des conditions de travail bien pires. **En tant que migrants, ils sont plus susceptibles de travailler dans des conditions plus dures relevant de l'exploitation.**

### Accès limité à l'éducation en raison de la migration

La migration, qu'elle soit permanente ou saisonnière, contribue de manière décisive à la déscolarisation et à la hausse du risque de travail des enfants. Dans certaines études de cas, des enfants conjuguèrent travail et école. Pour certains enfants, les journées étaient très longues, car ils cumulaient travail et études dans la même journée, tandis que d'autres étudiaient ou travaillaient les week-ends ou travaillaient durant les congés scolaires (p. ex. au Nicaragua). Cependant, pour la plupart des enfants, les possibilités d'éducation limitées ou l'incapacité à conjuguer école et travail ont mené à des abandons scolaires :

- Dans plusieurs cas observés, l'absence de bons établissements scolaires pour les enfants migrants menait à une déscolarisation. Dans d'autres cas, des

14 The Guardian, « Children will bear brunt of climate change impact, new study says », 23 Septembre 2013, <https://www.theguardian.com/environment/2013/sep/23/children-bear-brunt-climate-change-new-study>

15 Entretien avec Luz Marina Figueroa Arias, Asociación Civil Inti Runakunaq Wasin, 2017



Nicaragua : beaucoup d'enfants travaillent et vivent dans les décharges

- enfants migrants abandonnaient l'école pour s'occuper du foyer et prendre soin de leurs jeunes frères et sœurs pendant que leurs parents travaillaient.
- En raison de la pauvreté élevée et de l'absence de filets sociaux, les revenus des enfants deviennent nécessaires pour subvenir aux besoins essentiels.
  - Au Pérou et en Inde, des enfants migrent vers des régions où l'on parle une autre langue. Comme les écoles ne s'adaptent pas à leur situation, il est particulièrement difficile pour eux d'y suivre des cours.
  - Les enfants migrants saisonniers ne sont pas en mesure de suivre les différents programmes scolaires (ni dans leur lieu d'émigration ni dans leur lieu d'immigration) parce qu'ils se déplacent d'un endroit à l'autre tous les trois à six mois, rendant impossible la fréquentation d'une école sur une base régulière (p. ex. en Inde).
  - La modification de la période de récolte amenée par les changements climatiques a aussi des conséquences préjudiciables sur la fréquentation scolaire. Par exemple, au Nicaragua, les enfants avaient autrefois l'habitude de travailler principalement durant les week-ends ou les vacances scolaires, qui coïncidaient avec la période de récolte. Ils pouvaient ainsi aller à l'école et travailler pour soutenir leur famille. Cependant, cette période est maintenant moins prévisible et les enfants s'absentent de l'école pour participer à la récolte.
  - Dans certains cas observés, les parents ne désirent pas envoyer leurs enfants à l'école, et ce même dans le cas de projets menés par des ONG. Parmi les raisons de ce choix, on compte : la peur d'être victime de discrimination de la part de la majorité, des castes supérieures ou de la communauté d'accueil ; la peur d'être victime de discrimination contre les filles ; et les problèmes familiaux, p. ex. l'alcoolisme ou la violence (p. ex. au Nicaragua).
  - Le statut juridique des migrants constitue un autre obstacle majeur à l'accès à l'éducation : que ce soit en raison de l'absence d'actes de naissance ou des difficultés d'accès à l'enregistrement auprès des autorités locales, des familles et des enfants se sont vus interdire l'accès à des services publics tels que les services de santé et d'éducation (p. ex. au Nicaragua).
- Le présent rapport est une recherche exploratoire dont les conclusions illustrent avant tout le lien entre l'environnement et le travail des enfants. Ces conclusions démontrent qu'il est important et nécessaire de mener davantage de recherches pour comprendre la relation entre le travail des enfants d'un côté et la détérioration environnementale et les changements climatiques de l'autre. Ces recherches permettront de répondre plus efficacement au caractère multidimensionnel du travail des enfants et d'empêcher des enfants de s'exposer aux risques d'un travail dangereux.

## 4. Recommandations

La détérioration environnementale et les changements climatiques compromettent déjà les conditions de vie et les perspectives d'avenir de millions d'enfants, en particulier dans les communautés défavorisées. Pour réduire la pauvreté dans le monde, il s'avère donc essentiel de préserver l'environnement et de renforcer les mesures d'adaptation aux changements climatiques.

### 4.1 Recommandations générales

- Dans tous les pays, il est nécessaire de mener des recherches et de recueillir des données sur le lien entre le travail des enfants et l'environnement. L'analyse de ces informations permettra d'élaborer et de cautionner des politiques adaptées aux contextes locaux et conformes aux normes internationales.
- Les personnes chargées des questions relatives au travail des enfants ou aux problèmes environnementaux doivent être informées des principaux aspects à considérer dans leurs stratégies, leurs politiques et leurs activités (y compris la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD), de l'Accord de Paris et des recommandations des organes conventionnels de l'ONU).
- Les parties prenantes doivent toutes reconnaître l'importance de trouver des stratégies d'adaptation aux changements climatiques, en particulier pour les fermiers qui pratiquent l'agriculture de subsistance. Les mesures qui s'imposent doivent alors être intégrées aux stratégies, aux activités et aux programmes actuels.
- Des informations fiables et adaptées à l'âge des publics visés doivent être préparées et rendues accessibles aux enfants. Il convient de fournir aux enfants l'espace et les moyens de contribuer aux discussions relatives à l'environnement et à l'impact de l'environnement sur leurs droits.



Népal : les enfants travaillent dès leur plus jeune âge



Inde : jeune migrant  
moulant des briques

- À la fois sur le plan des politiques globales et des interventions à l'échelle locale, il est nécessaire d'étendre la portée des stratégies concertées et des actions concernant le travail des enfants et l'environnement, notamment en ce qui a trait aux partenariats public-privé et à la mise en œuvre des ODD.

#### 4.2 Recommandations pour la communauté internationale

- La communauté internationale se doit de renforcer le cadre normatif et institutionnel qui protège les droits environnementaux des enfants. À cette fin, elle doit étudier davantage les liens entre le Comité des droits de l'enfant et les ODD. Les enfants doivent être placés au centre des stratégies climatiques internationales et nationales, y compris en ce qui a trait à l'aide financière internationale. Les politiques internationales visant à éradiquer les pires formes de travail des enfants doivent tenir compte des facteurs environnementaux en tant que causes profondes potentielles.
- La communauté internationale doit élaborer des outils pratiques dont l'objectif serait de sensibiliser et de guider les autorités responsables et le secteur des affaires. Ces outils permettront à ces derniers d'intégrer les droits de l'enfance à leurs politiques environnementales et à leurs études d'impact et de renforcer leur capacité à élaborer et à mettre en place des politiques et des programmes sur le travail des enfants et sur l'environnement.

#### 4.3 Recommandations pour les gouvernements

- Les gouvernements doivent mettre en œuvre des politiques ainsi que des législations internationales et nationales sur l'environnement et le travail, notamment les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur le travail des enfants, et en assurer le suivi et l'application. Les politiques sur la protection de l'enfance (y compris celles sur le travail des enfants) doivent être mieux harmonisées aux politiques nationales sur la protection de l'environnement (y compris celles sur les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe) et fondées sur la Convention relative aux droits de l'enfant. L'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération primordiale lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques sur l'environnement et sur le travail, et lors de l'élaboration de stratégies d'atténuation et d'adaptation.
- Les gouvernements doivent améliorer l'accès à l'éducation pour les enfants migrants saisonniers et permanents en vue de remédier à l'irrégularité de la fréquentation scolaire. Les politiques éducatives doivent reconnaître que, si l'on veut résoudre le problème du travail des enfants, il est essentiel pour les enfants migrants d'avoir accès à une école, à une éducation non formelle ou à une formation professionnelle à proximité des camps de migrants ou des lieux de travail. Les obstacles linguistiques des enfants migrants, les problèmes d'enregistrement auprès des autorités et les variations de cursus entre les différentes régions géographiques doivent être pris en compte.

- Lors de l'élaboration de programmes d'intervention en cas de catastrophe, les gouvernements doivent tenir compte des facteurs humanitaires, par exemple les émigrations de lieux touchés par les changements climatiques et le bien-être des enfants. La création d'emploi de rechange pour les adultes doit faire partie intégrante des programmes de redressement.
- Compte tenu du caractère multidimensionnel du travail des enfants, le problème doit être abordé de manière holistique. Toute solution doit comprendre des mesures concernant la pauvreté; une protection sociale pour les familles; et des possibilités d'emploi décentes pour les adultes. Elle doit également s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants et de la migration de la main-d'œuvre née de problèmes environnementaux.
- Les responsabilités des entreprises doivent être explicitement définies selon les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. La responsabilité sociale des entreprises doit être incluse dans les procédures d'enregistrement des entreprises et celles-ci sont tenues de faire preuve de diligence raisonnable en matière de travail des enfants.
- Les gouvernements doivent imposer le respect de normes environnementales et sociales aux entreprises, notamment dans le secteur non structuré, lequel se caractérise par une forte prévalence de travail des enfants et un risque élevé de détérioration environnementale.
- En coopération avec des partenaires locaux, les entreprises doivent élaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi de codes de conduite. Les techniques de production et les habitudes commerciales doivent également être modernisées afin de résoudre les problèmes environnementaux sur le lieu de travail et de protéger les enfants des dommages environnementaux.

#### 4.5 Recommandations pour les acteurs environnementaux

- Les acteurs environnementaux doivent harmoniser les politiques nationales sur la protection de l'environnement et celles sur la protection de l'enfance. Les enfants doivent être définis spécifiquement comme un groupe vulnérable (dans la pratique et dans les recherches) et impliqués activement dans la mise en œuvre des politiques.
- Les acteurs environnementaux doivent élaborer des activités de sensibilisation et mettre en place des outils d'évaluation des risques axés sur les enfants et leur famille qui vivent dans des zones touchées par les changements environnementaux. Ils doivent aider les enfants à avoir voix au chapitre lorsqu'il est question d'environnement et de l'impact de l'environnement sur leurs droits, et les aider à contribuer activement à toutes les étapes des projets environnementaux.

#### 4.4 Recommandations pour les entreprises

- Conformément aux Principes Directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme de l'ONU<sup>16</sup>, les entreprises qui œuvrent à l'échelle nationale et internationale doivent faire preuve de toute la vigilance appropriée en matière de droits de la personne. Afin de protéger les enfants, elles doivent également évaluer les risques auprès de leur chaîne d'approvisionnement, ce qui inclut leurs filiales, leurs sous-traitants et leurs fournisseurs.

#### 4.6 Recommandations pour la société civile

- La société civile doit mener des recherches et recueillir des données afin d'approfondir le lien entre le travail des enfants et l'environnement. Ces recherches doivent porter notamment sur les zones de migration et d'éducation ainsi que sur les stratégies, les programmes et les outils d'évaluation des risques à mettre en place en vue de résoudre le problème aux niveaux local, national et international. Ces recherches doivent également établir les moyens de maximiser la protection de la nature et d'adopter un mode de vie durable dans les communautés rurales.

<sup>16</sup> [http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR\\_FR.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf)

- La société civile doit améliorer la compréhension des droits de l'enfance au sein des communautés dévouées aux droits de la personne, à l'environnement et au travail, et renforcer la collaboration entre et parmi ces communautés. Les partenariats de communautés et d'organisations doivent cerner les chevauchements et les lacunes au sein de leur partenariat et encourager un dialogue régulier qui favorise une meilleure compréhension des interdépendances.
- Des outils pratiques doivent être élaborés pour permettre aux enfants, et en particulier aux associations et autres cellules regroupant des enfants qui travaillent, de participer efficacement au débat concernant l'environnement et le travail.



Les enfants ont le droit de vivre dans un environnement préservé

# **| Terre des Hommes** International Federation

International Secretariat  
31 chemin Frank-Thomas  
CH-1223 Cologny Geneva  
Switzerland  
Tel: (41) 22 736 33 72  
Fax: (41) 22 736 15 10  
[info@terredeshommes.org](mailto:info@terredeshommes.org)

European Office  
26 rue d'Edimbourg  
B-1050 Brussels  
Belgium  
Tel: (32) 2 893 09 51  
Fax: (32) 2 893 09 54  
[tdh-europe@terredeshommes.org](mailto:tdh-europe@terredeshommes.org)

[www.terredeshommes.org](http://www.terredeshommes.org)